

De: Pierre Séré Peyrigain <pierre.serepeyrigain@wanadoo.fr>
Envoyé: jeudi 25 septembre 2025 17:42
À: Enquete publique PLUI
Objet: Demande de révision du classement d'une parcelle sur la commune de Monein

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, nous souhaitons soumettre une demande de modification au projet de PLUi de la CCLO tel qu'il a été arrêté en Juin 2025.

Cette demande de modification concerne la parcelle AO35 de la commune de Monein.

Etant classée en terrain agricole, dans le projet actuel du PLUi; nous demandons que cette classification soit revue et que cette parcelle soit classée en terrain constructible sur sa partie basse et ce pour les raisons suivantes:

- dans le PLU actuel de la commune de Monein, cette parcelle apparaît en zone UBa pour environ 7248 m2 et est donc constructible*
- une demande de certificat d'urbanisme a été faite, en fin d'année 2024, auprès de la mairie de Monein et a reçu un avis favorable (accord par décision rendue le 24 Décembre 2024)*
- toujours selon le PLU actuel, cette parcelle fait partie des parcelles pour lesquelles la commune de Monein peut faire valoir un droit de préemption.*
- Une étude hydrogéologique préalable à la définition d'un dispositif d'assainissement autonome, menée par le cabinet CETRA et payée par nos soins a montré la faisabilité de l'installation de dispositifs primaires et secondaires de traitement des eaux*
- La parcelle jouxte le chemin de Coos et dispose déjà d'une voie d'accès sur ce chemin compatible avec le futur trafic en lien avec l'urbanisation de la parcelle, sans frais supplémentaire pour la commune*
- Les utilités principales comme l'eau, l'électricité et les telecoms passent le long de cette parcelle et sont dimensionnées pour pouvoir alimenter la future urbanisation de la parcelle sans frais supplémentaire pour la collectivité*
- enfin cette parcelle constitue une dent creuse entre deux zones urbanisées qu'il apparaîtrait logique d'urbaniser dans une logique de maîtrise de l'urbanisation*

En vous remerciant par avance de bien vouloir considérer positivement notre demande, veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-Claude Coudure et Pierre Séré Peyrigain: propriétaires de la parcelle cadastrée AO35p de la commune de Monein

PS: les documents en lien avec les points précédemment mentionnés pourront vous être envoyés si nécessaire"